

Commune de SAINTE COLOMBE

116 RUE DU RIVET

05700 SAINTE-COLOMBE



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

21 heures 00 - en mairie annexe

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt-une heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie annexe des Bégües, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Présents : Mesdames Anita ARNOUX, Nicole BARONE, Béatrice BOSSENEC, Marie RESSEGAIRE, Messieurs Éric GERNEZ, Xavier GRASSONE, Jean-Pierre ROUX

Secrétaire de séance : Madame Anita ARNOUX

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un adjoint ou conseiller municipal peut entrer en conflit d'intérêts avec les sujets traités. Après consultation, les membres présents indiquent ne pas être concernés personnellement par l'ordre du jour.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Anita ARNOUX, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21 heures 00, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du 20/03/2026
2. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025
Budget Principal de la Commune & Budget annexe Eau et Assainissement
3. Affectation des résultats cumulés 2025– Budget principal & Budget eau et assainissement
4. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
– Décision taux applicable
5. Vote des taux d'imposition 2026 (Etat 1259)
6. Approbation du budget principal 2026 de la commune
7. Approbation du budget 2026 Eau et Assainissement
8. Constitution des commissions communales
9. Désignation des représentants de la Commune aux divers organismes
10. Désignation du Correspondant Incendie et Secours
11. Désignation du Correspondant défense
12. Présentation de la convention de participation au centre de loisirs sans hébergement de la Commune de Garde-Colombe
13. Questions diverses

Approbation procès-verbal du 20/03/2026

Monsieur le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 20/03/2026. Une rectification est à apporter concernant le nom de Madame Béatrice BOSSENNEC mentionné dans la commission d'appel d'offres. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal, avec la rectification, ainsi que les délibérations y afférentes.

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

- Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu** la décision en date du 24/03/2025 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
- Vu** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Eau et Assainissement de la Commune de Sainte-Colombe **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant** les éléments susvisés ;

Monsieur le maire ne prend part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide :

- Le Compte Financier Unique du Budget Principal 2025
- Le Compte Financier Unique du Budget Eau et Assainissement 2025

Affectation des résultats cumulés 2025

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit ;

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2025 : - **8 343.02 €**, un excédent antérieur de + **61 548.22 €** soit un résultat cumulé de : + **53 205.20 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2025 : - **80 234.90 €** un excédent antérieur de + **90 121.15 €**,

Soit un résultat cumulé de : + **9 886.25 €**

Restes à réaliser votés : - 3 908.32 €

Dépenses d'investissement : - 27 976.45 €

Recettes d'investissement : + 31 884.77 €

Vu la délibération adoptant le Compte Financier Unique pour l'année 2025

Vu les articles L1612-32 et R1612-52 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

Décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de : + **53 205.20 €**
- au compte 001 (Résultat d'investissement reporté) la somme de : + **9 886.25 €**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit ;

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2025 : + **14 614.17 €**, un déficit antérieur de - **14 262.36 €** soit un résultat cumulé de : + **351.81 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2025 : - **14 443.63 €** un excédent antérieur de + **46 278.32 €**,

Soit un résultat cumulé de : + **31 834.69 €**

Restes à réaliser votés : - 1 010.00 €

Dépenses d'investissement : - 1010.00 €

Vu la délibération adoptant le Compte Financier Unique pour l'année 2025

Vu les articles L1612-32 et R1612-52 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

Décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de : + **351.81 €**
- au compte 001 (Résultat d'investissement reporté) la somme de : + **31 834.69 €**

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision taux applicable

La **fongibilité** de **crédits** permet aux membres du conseil municipal, d'autoriser le Maire à procéder à des virements de **crédits** de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (sauf dépenses de personnel). Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le taux maximal autorisé de 7.5 % tant pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement et ce pour les 2 budgets (eau et assainissement et principal)

Vote des taux d'imposition 2026 (Etat 1259)

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux d'imposition à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'exercice 2025 :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	36.10 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	78.57 %
Taxe d'habitation (TH)	6.50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

1. De fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	36.10 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	78.57 %
Taxe d'habitation (TH)	7.95 %

Approbation du budget principal 2026 de la commune

Le Conseil municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025 ; Vu le projet de budget primitif 2026 ; après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 916.49 €	129 916.49 €
Investissement	59 349.19 €	59 349.19 €
TOTAL	189 265,68 €	189 265,68 €

Approbation du budget 2026 Eau et Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025 ; Vu le projet de budget primitif 2026 ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

5

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 873.53 €	32 873.53 €
Investissement	51 739.69 €	51 739.69 €
TOTAL	84 613,22 €	84 613,22 €

Constitution des commissions communales

Le Maire propose de créer deux commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil. Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 4 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à deux commissions. Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission « Aménagement de notre espace de vie »
2. Commission des finances

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission « Aménagement de notre espace de vie »**

- **« Travaux et urbanisme »**

- Voirie et sécurité routière, Bâtiments communaux et espace public, Télécommunications et électricité : Eric GERNEZ et Anita ARNOUX
- Eau et assainissement Marie RESSEGAIRE et hors conseil Robert REYNAUD

- **« Développement durable »**

- Jeunesse, Sport et Culture Xavier GRASSONE et Beatrice BOSSENEC

- Santé et Solidarités Béatrice BOSSENEC et hors conseil Chantal HEBIDI
- Protection environnement en lien avec les activités humaines, agricoles et pastorales, Mobilités Marie RESSEGAIRE et Beatrice BOSSENEC

➤ « **Vivre ensemble, information et communication** » Nicole BARONE et Anita ARNOUX

- **Commission « Finances »** Eric GERNEZ et Nicole BARONE

Désignation des représentants de la Commune aux divers organismes

Communes forestières :

Représentant titulaire Monsieur Jean-Pierre ROUX

Hors conseil : Monsieur Robert REYNAUD

Territoire d'énergie :

Représentante titulaire Madame Anita ARNOUX

Représentant suppléant Monsieur Eric GERNEZ

Ingénierie Territoriale :

Représentant titulaire Monsieur Eric GERNEZ

Hors conseil : Monsieur Robert REYNAUD

Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales :

Représentante titulaire Madame Béatrice BOSSENEC

Représentante suppléante Madame Marie RESSEGAIRE

Désignation du correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner **Monsieur Jean-Pierre ROUX** comme correspondant incendie et secours. Monsieur Eric GERNEZ sera suppléant et hors conseil Monsieur Robert REYNAUD.

Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un correspondant défense pour la commune. Ce correspondant sera en charge des questions de défense, il sera un interlocuteur privilégié, il sera destinataire d'une information régulière. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner **Madame Béatrice BOSSENEC** comme correspondante défense.

Présentation de la convention de participation au centre de loisirs sans hébergement de la Commune de Garde-Colombe

Une nouvelle demande d'information va être faite pour pouvoir statuer sur ce point.

Questions diverses

- Madame BOSSENEC parle des panneaux à retirer
- Eric GERNEZ donne lecture d'un courrier sur l'assainissement envoyé par la Préfecture des Hautes-Alpes
- Le Maire propose de voter lors d'un prochain conseil l'autorisation de possession de chien de catégorie 5 sur la commune
- Remerciements à Monsieur René ALMERAS pour ses années en tant qu'élu (demande de décoration)
- Evocation du Plan Communal de Sauvegarde

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 59 minutes.

Fait à Sainte-Colombe

Le 27/04/2026

Le Maire, Jean-Pierre ROUX

La Secrétaire de séance, Anita ARNOUX

